

COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE
Rapport statistique trimestriel 2020-2021

T4 – janvier à mars 2021

Le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique assure le suivi et la surveillance des indicateurs de rendement principaux afin de mieux harmoniser ses activités avec sa mission, évaluer sa charge de travail et cerner les tendances actuelles. Cliquez [ici](#) afin d'accéder aux données complètes.

QUI EST ASSUJETTI AUX RÉGIMES APPLIQUÉS PAR LE COMMISSARIAT?

338



Députées et députés

1 534



Titulaires de charge publique n'ayant pas d'obligations de déclaration

1 355



Titulaires de charge publique principales et principaux



Qu'a fait le Commissariat pour aider les députées et députés à se conformer?

CODE

- 56** rappels annuels
- 153** fois où des conseils ont été fournis
- 2** processus de conformité initiale complétés
- 99** publications au registre public

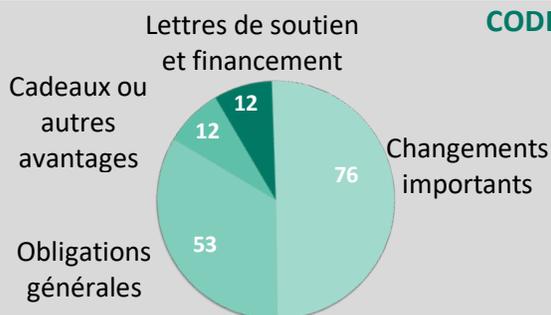
Qu'a fait le Commissariat pour aider les titulaires de charge publique (TCP) à se conformer?

LOI

- 163** trousse de renseignements pour les nouvelles et nouveaux TCP
- 186** rappels annuels envoyés
- 96** informations données sur l'après-mandat
- 729** fois où des conseils ont été fournis
- 63** processus de conformité initiale complétés
- 199** publications au registre public

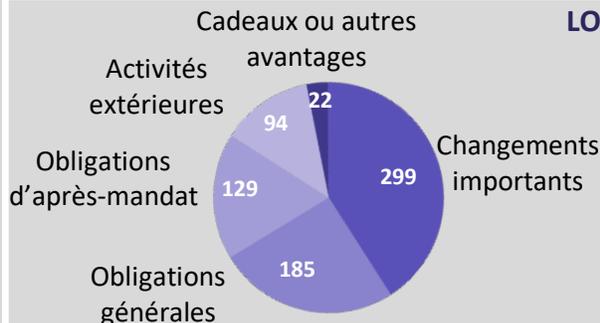
Quelles questions nous ont posées les députées et députés?

CODE



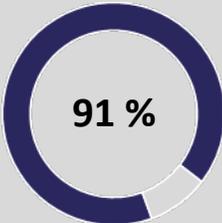
Quelles questions nous ont posées les titulaires de charge publique?

LOI



Nous aidons les titulaires de charge publique et les députées et députés à **prévenir** et à **éviter** les conflits entre leurs fonctions publiques et leurs intérêts personnels.

IMPOSER DES SANCTIONS APPROPRIÉES

Délais de dépôt des déclarations	Procès-verbaux	Pénalités
<p>LOI</p>  <p>91 %</p> <p>Pourcentage de titulaires de charge publique principales et principaux nouvellement nommés qui ont respecté les délais de dépôt des déclarations</p>	<p>LOI</p> <p> 3 procès-verbaux envoyés à des titulaires de charge publique</p> <p> 30 jours Délai accordé aux titulaires de charge publique pour payer la pénalité ou présenter des observations écrites au commissaire.</p>	<p>LOI</p> <p>1 défaut de signer une déclaration sommaire dans les 120 jours suivant la nomination.</p> <p>3 défauts de déclarer un changement important</p> <p>Toutes les pénalités sont inscrites dans notre registre public</p> <p></p>

MENER DES ENQUÊTES

Combien de dossiers ont été gérés ce trimestre?

<p> 12 nouveaux dossiers</p>	<p> 0 rapport publié</p>	<p> 13 dossiers fermés</p> <p>CODE et LOI</p>
--	--	---

Qui fait l'objet de ces dossiers?	Quelle était la source ayant mené à l'ouverture de ces dossiers?
<p>CODE et LOI</p> <p>6 Ministres ou secrétaires parlementaires</p> <p>4 députées ou députés</p> <p>2 titulaires de charge publique</p>	<p>CODE et LOI</p> <p>7 membres du grand public</p> <p>1 députée ou député</p> <p>1 Commissariat à l'intégrité du secteur public</p> <p>3 Médias</p>

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION



DEMANDES DES MÉDIAS ET DU PUBLIC

524 demandes du public
32 demandes des médias
3 entrevues
8 articles



MENTIONS

2 120 mentions dans les médias
5 010 mentions sur Twitter



TWITTER

77 gazouillis envoyés
3 093 abonnées et abonnés



SITE WEB

9 663 visiteuses et visiteurs du site Web
15 338 visites du registre public



PARLEMENT

0 comparution
14 % Pourcentage de périodes des questions lors desquelles le Commissariat a été mentionné



FORMATION

11 présentations
341 participantes et participants

NORMES DE SERVICE


93 %

Réponses aux demandes normales des députées et députés et des titulaires de charge publique dans les 3 jours ouvrables


88 %

Réponses aux demandes du public dans les 10 jours ouvrables


92 %

Premier contact avec les nouveaux titulaires de charge publique et députées et députés dans les 3 jours ouvrables


88 %

Réponses aux demandes des médias dans les 4 heures



Consultez sur notre site Web les données utilisées dans le rapport.